



Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com



**POUILLY EN AUXOIS
BLIGNY SUR OUCHE**
COMMUNAUTE DE COMMUNES
www.ccpouillybligny.fr

De la Côte à l'Arrière Côte



Atelier des Territoires

SOMMAIRE :

- **1. Contexte**
- **2. Périmètre de l'atelier**
- **3. Données du Territoire**
- **4. Réflexions et orientations**
- **5. Organisation et pilotage**

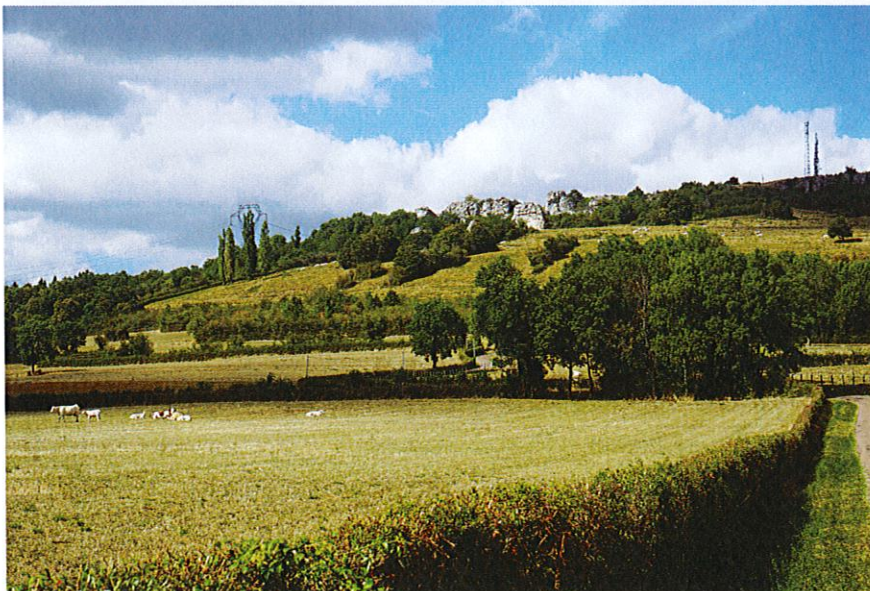
Contexte

Les Hautes-Côtes et l'arrière Côte de Beaune et de Nuits-Saint-Georges se situent au-dessus des prestigieux vignobles de Bourgogne, mais force est de constater qu'elles subissent une désertification économique et démographique importante et ce, malgré la proximité de pôles touristiques forts. Ce territoire est remarquable par son environnement et ses paysages avec plusieurs sites classés et une zone « Natura 2000 ». Il représente un atout majeur pour une complémentarité touristique venant enrichir l'offre de la côte des vignobles. Une des problématiques est également de parvenir à freiner l'expansion démographique en périphérie des villes prospères et de mieux répartir la population sur l'ensemble des territoires des trois intercommunalités. La mobilité et le développement de l'habitat à forte de qualité environnemental sont des leviers importants pour résoudre cette problématique.

L'agriculture reste, sur ces collines, l'économie la plus prégnante et d'une utilité majeure pour produire, son rôle premier, et pour façonner les paysages.



Or, cette agriculture, se voit fortement impactée et rentrera en crise majeure avec le retrait des ICHN pour lesquelles ce territoire était pourtant éligible du fait de ses petites parcelles en fort relief, difficiles à exploiter.



Une redynamisation de ces territoires est une nécessité ; elle doit se décliner en deux axes majeurs :

Le premier axe est strictement agricole. Il concerne une quarantaine d'agriculteurs pour qui la priorité est, dans un premier temps, de pallier en urgence aux conséquences de la perte , de l'ICHN. La solution proposée (d'indemnisation de petites montagne) par les services de la DDT semble la plus facile à mettre en œuvre et correspond aux particularités d'exploitation petites (parcelles en fort relief) et dans un second temps, d'inciter ces agriculteurs à s'ouvrir à des productions plus variées et de hautes qualité (agriculture biologique diversifiée avec transformation dans certain cas).

De plus, la priorité s'étend sur les renouvellements des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et plus généralement les aides du deuxième pilier de la **Politique Agricole Commune (PAC)** qui pourraient prendre du retard et créer une absence de versements pendant un ou deux ans.

L'objectif de cet axe est donc de générer une filière agricole économiquement viable, à forte valeur ajoutée et en parfaite harmonie avec son environnement ; elle viendra compléter, et enrichir l'offre en s'ajoutant au produits viticoles prestigieux de la côte voisine. L'objectif étant à terme que les exploitants atteignent un équilibre financier pérenne.

Le second axe concerne la création d'un programme d'envergure visant à limiter la fracture démographique et économique entre la Côte, les hautes cotes et l'arrière côte. Ce programme, aujourd'hui au stade de la réflexion, porterait sur la mobilité en vue de permettre le désenclavement des villages, sur le soutien au développement du tourisme vert et à l'agro-tourisme ainsi que toutes activités de loisirs de plein air. La haute qualité environnementale faunistique et floristique pourraient permettre la mise ne place de visites découvertes et d'actions de sensibilisation à la nature.

Dans un souci de ne pas porter préjudice aux actions de préservations déjà conduites sur ces territoires, le développement des activités de « pleine nature » devra être encadré.

Le but est de concilier les activités socio-économique et préservation de l'environnement. La création de pépinières d'entreprises afin de favoriser le télétravail représente également une perspective de développement économique susceptible de renforcer le développement démographique.

1. Périmètre de l'atelier

Le périmètre de cet atelier est lié au territoire des Hautes-Côtes et de l'arrière côte des vignobles bourguignons et concerne trois intercommunalités : la Communauté de communes de Gevrey- Chambertin et Nuits-Saint-Georges, la Communauté de communes de Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche ainsi que la Communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud.

1.1 Communauté d'Agglomération BEAUNE COTE ET SUD



- 53 Communes pour 52 364 Habitants
- 48 du Sud de la Côte d'Or et 5 du Nord de la Saône et Loire
- 552 Km² de territoire

1.2 Communauté de Commune de GEVREY-CHAMBERTIN et NUITS SAINT GEORGES



- 55 Communes pour 30528 Habitants
- 493 Km² de territoire

1.3 Communauté de Commune de POUILLY en AUXOIS et BLIGNY sur OUCHE



- 47 Communes pour 8700 habitants
- 496 Km² de territoire

1.4 Périmètre de l'atelier

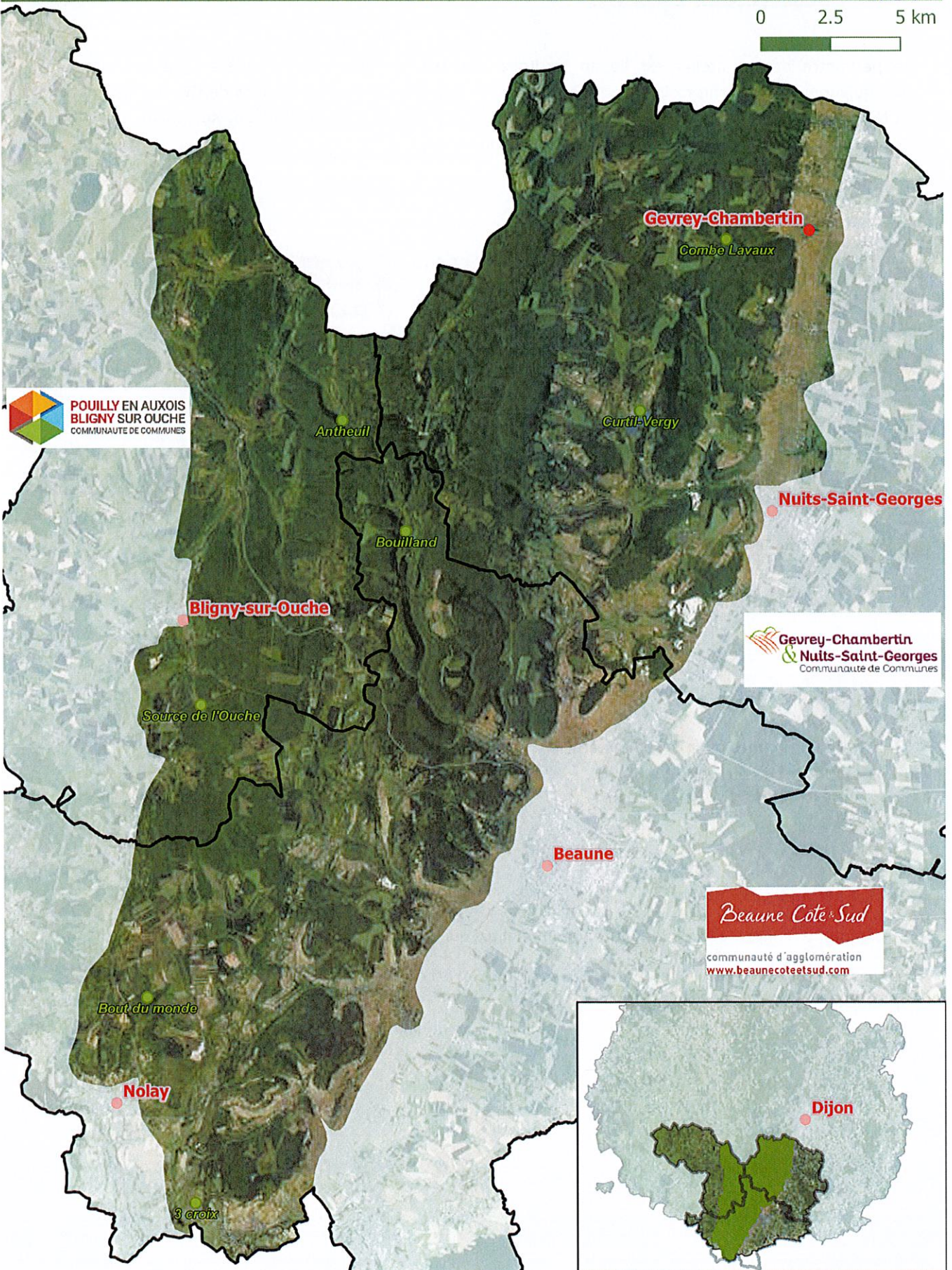
55 communes concernées sur les 3 intercommunalités qui ont un potentiel en terme d'économie rurale.

Sur ces territoires, le morcellement des terres et le relief accentué, dans certaines zones, représentent une spécificité agricole.

Région Naturelle de l'Arrière Côte



0 2.5 5 km



2. Données du Territoire

Ce territoire est remarquable par ces sites exceptionnels tels que les Sources de l'Ouches, les Trois croix, le Bout du monde, les falaises d'Orches, Les falaises de Bouilland, le village de Curtil-Vergy, Anteuil, la Combe de Lavaux... Les paysages remarquables de l'arrière-côte sont façonnés par un environnement composé de forêts de plateau et de forêts sur éboulis, de milieux rupestres, de pelouses calcaires, dont celles de la Côte Dijonnaise, de cours d'eau et milieux humides ... autant de richesses et de diversités naturelles qui façonnent le paysage de l'Arrière Côte et la dote d'une variété d'écosystèmes exceptionnelle. Riche de ses habitats naturels et de sa biodiversité associée, cette région naturelle est classée dans le réseau des sites Natura 2000. Par ce classement, l'Europe lui reconnaît une richesse faunistique et floristique remarquable. Cela induit que le site désigné a un rôle à jouer dans la préservation des espèces d'intérêt communautaire et nécessite leur bonne prise en compte dans toutes les activités socio-économiques, touristiques et de loisirs qui se déroulent sur ce territoire. L'enjeu requiert plusieurs moyens d'actions, et la France privilégie les voies du volontariat, de la concertation et de la contractualisation pour une conciliation des enjeux réussie et une bonne atteinte des objectifs de préservation.

La contractualisation est possible sur différents milieux et avec différents acteurs. Les forêts, publiques ou privées, peuvent être préservées notamment par le biais de création d'îlots de sénescence. Quant aux terres agricoles, les exploitants peuvent prétendre à des contrats agro-environnementaux (MAEC) dans le but d'engager des mesures favorables à la biodiversité sur leurs parcelles. En contrepartie, ces exploitants perçoivent une indemnité financière pour compenser les pertes éventuelles engendrées par le changement de leurs pratiques agricoles.

Engagé dans la transformation énergétique et environnementale (TEPOS, TEPCV, nouveau plan Climat Air Energie), ce territoire possède des atouts pour réduire la fracture territoriale qui se creuse avec les zones voisines favorisées. Il convient pour cela de mobiliser, sur ce territoire défavorisé, toutes les synergies économiques, sociales et environnementales.

L'agriculture reste, sur ces collines, l'économie la plus prégnante. Or celle-ci se voit fortement impactée et rentrera en crise majeure avec le retrait des ICHN pour lesquelles ce territoire était pourtant éligible du fait de ses petites parcelles en fort relief, difficiles à exploiter.



3. Réflexions et orientations

Nos trois intercommunalités, prenant acte des mutations sociétales et territoriales au sein desquelles le monde Agricole se trouve plongé, souhaitent, porter une réflexion sur l'ensemble des enjeux de l'aménagement du territoire de nos Hautes Côtes et d'une partie de la Vallée de l'Ouche. Nos intercommunalités partagent l'idée, et la perspective, que le maintien des populations dans ces campagnes spécifiques repose sur une capacité à créer de nouvelles économies sédentaires afin de fixer les populations plus durablement.

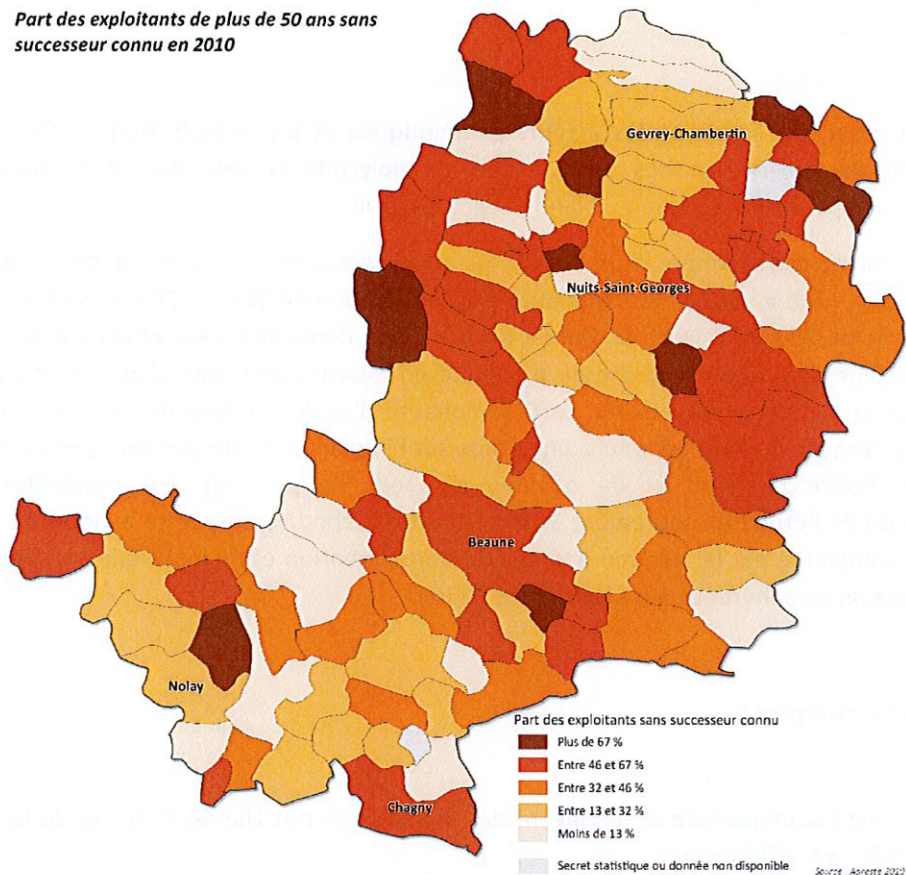
- **Les activités agricoles**

La période que nous traversons est particulièrement sensible et fragile pour les exploitations agricoles de nos intercommunalités qui se trouvent face à une double conjonction :

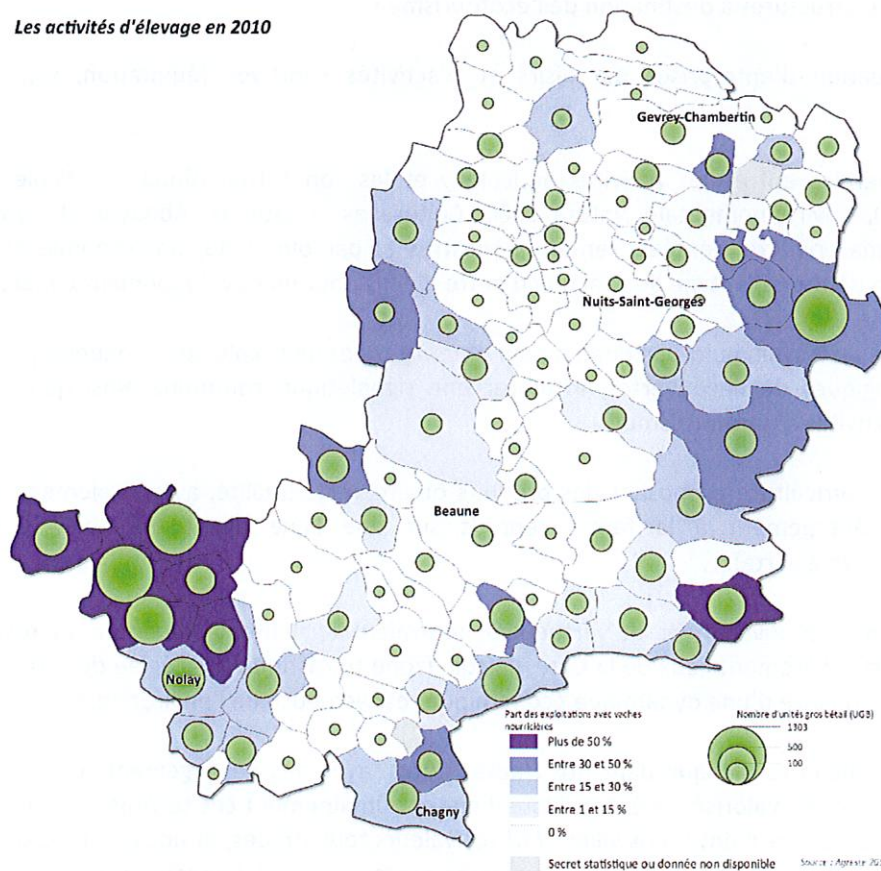
- **la première est générationnelle**, avec une baisse du nombre d'exploitants pour les mêmes surfaces. Ainsi plusieurs villages qui se retrouvent sans exploitant implanté sur leur commune. Les terres de ces communes sont gérées par des regroupements d'exploitations des communes voisines et/ou par des agriculteurs faisant parfois, pour venir cultiver ou pour transporter des animaux, de longues distances sur les routes départementales avec des engins de moins en moins adaptés à ces voiries.
- **La deuxième conjonction, étroitement liée à la première, est transitionnelle**, car la rationalisation des exploitations traditionnelles privilégie des surfaces importantes d'un seul tenant et facile à exploiter ; cette approche ne correspond pas à la configuration de nos territoires.

Cette économie agricole est souvent la seule à demeurer dans nos Hautes Côtes. Ce territoire des Hautes-Côtes, même si cela mérite d'être nuancé d'une commune à l'autre, est en déprise d'habitants. Cette déprise démographique de certains villages ruraux est en partie due au retrait progressif d'économies locales de ces territoires depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui les habitants des Hautes-Côtes exercent majoritairement une activité en lien avec les pôles économiques et touristiques situés sur la Côte viticole.

Part des exploitants de plus de 50 ans sans successeur connu en 2010



Les activités d'élevage en 2010



Données issues du SCOT CABCS et CCGNSG à compléter par le territoire de la CCPABO

Nous souhaitons **favoriser, en lien avec les acteurs économiques et les organisations professionnelles agricoles, une évolution** progressive des exploitations de polycultures vers des productions et des transformations de qualité à forte valorisation (viande, légumes, fruits...).

Ces exploitations semblent correspondre à une demande en progression susceptible d'être soutenue par une activité touristique « verte ». Ainsi la Communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud a mené une action pour revaloriser de 25% le prix de la viande bovine Cette démarche c'est effectuée au sein d'un groupement d'agriculteur dans une démarche de proximité en faisant signer une charte de qualité et de respect animal à l'ensemble des intervenants. La Communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud conduit également, à l'échelle du Pays Beaunois, une étude sur l'implantation de maraichage et cultures BIO pour compléter l'offre de produits de qualités qui sont de plus en plus demandés par les consommateurs (rendu de l'étude en septembre 2019). Dans un second temps, cette adaptation de l'offre agricole pourra être complétée par la création d'unités de transformation et de logistique afin de renforcer le dispositif de production en cohérence avec les circuits courts.

- **Les activités touristiques :**

La très haute qualité environnementale et paysagère des plateaux de nos Hautes Côtes et de la Vallée de l'Ouche doit nous conduire à agir en vue :

- de renforcer les infrastructures à destination de l'écotourisme,
- d'inciter à la création d'entreprises de loisirs et d'activités sportives (équitation, vtt, randonnées trekking...).
- de créer des synergies entre les activités agricoles et les zones touristiques : viticole, classée au patrimoine UNESCO, Environnementale Natura 2000, Culturelles : Châteaux, Abbayes et autres, Loisirs : bases nautiques, canal, rivières classées, sentiers pédestres et parcours vélo, Gastronomie et production locale de qualité afin de tirer avantage de chacune d'entre elles pour un développement cohérent.
- de mettre en place un travail multi-partenarial pour aménager des lieux collectifs d'hébergement, élaborer des circuits pédagogiques de découvertes, instaurer une signalétique commune ainsi qu'un soutien au développement d'activités d'agrotourisme.
- de développer une agriculture proposant des produits originaux de qualité, avec également des lieux de restauration et d'hébergement à la ferme répartis sur une ligne allant de Nolay à Chamboeuf (éventuellement une voie verte).

Ces productions agricoles diversifiées et vertueuses pourraient également alimenter les restaurants du territoire et plus particulièrement ceux de la Côte viticole (zone touristique privilégiée du territoire) et ainsi contribuer à la mise en place d'une dynamique économique respectueuse de l'environnement.

Cette nouvelle dynamique touristique dans nos Hautes Côtes, avec des hébergements collectifs suffisants pour accueillir les estivants, valoriserait économiquement et humainement ces territoires. Cette dynamique favoriserait la complémentarité entre nos villes, à fortes valeurs touristiques, et nos grands espaces naturels de qualité. Cette complémentarité pourrait avoir comme premier effet l'allongement du temps de séjours moyen des touristes. Une partie des territoires les plus reculés du Canton D'Arnay le Duc pourraient sans doute aussi s'inscrire et profiter de cette dynamique.

- **Les activités complémentaires indispensables**

L'accès progressif au haut-débit doit nous permettre l'installation de pépinières de TPE. Elles qui doivent trouver des surfaces d'implantations pour leurs entreprises avec des possibilités de logement à proximité situés dans un cadre de vie attractif et incitatif. Il faut également explorer la possibilité de mise en place de résidences de troisième âge, à petite capacité, de 6 à 10 logements. Il convient de penser ces projets en plusieurs implantations, bénéficiant du calme pour ses résidents et valorisant des circuits courts pour une partie de la restauration. Ainsi, en apportant tous les soins et services nécessaires et en répondant au défi du vieillissement, il est possible de créer des emplois à proximité.

En complément, le développement de tiers lieux permettra de favoriser le coworking et le télétravail.

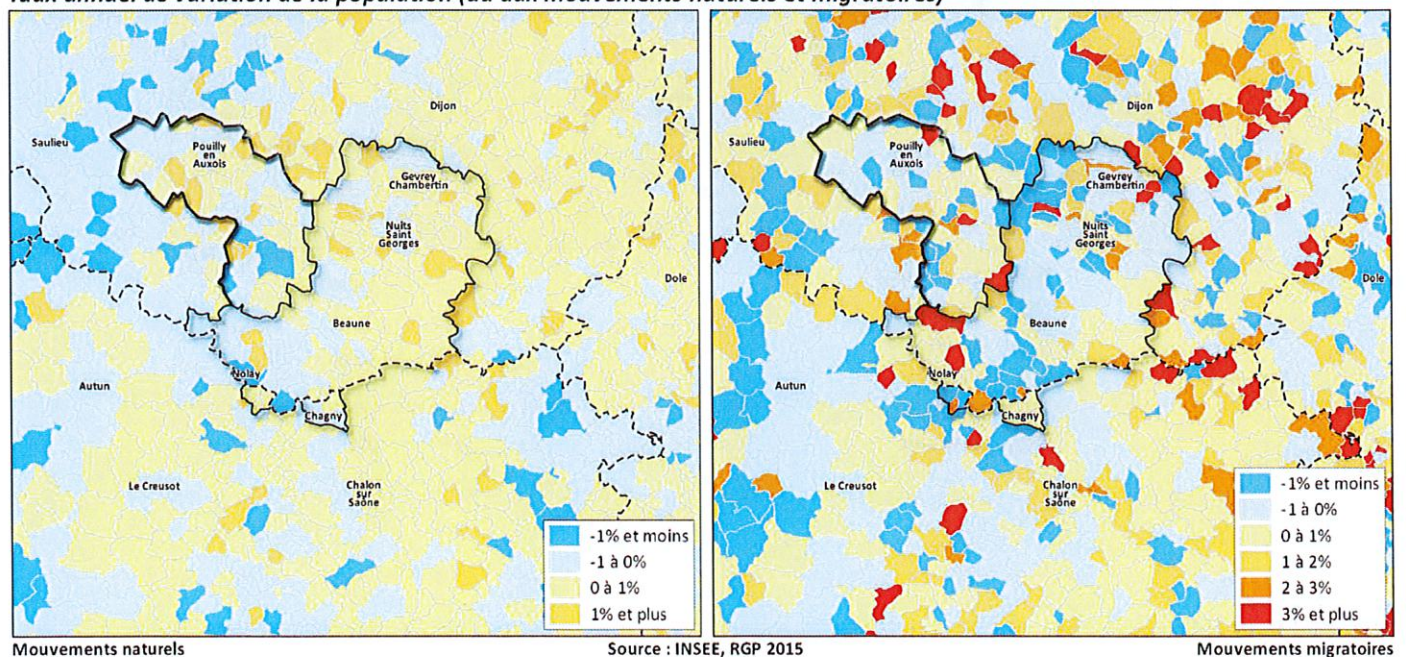
Il ne s'agit là que de quelques pistes qui devront être complétées au regard de l'enjeu et du potentiel territoriaux.

- **La mobilité**

La création et la pérennisation d'activités économiques durables sur nos Hautes Côtes contribueront à faire régresser mobilité vers les grands pôles. Cependant, les besoins de déplacement vers les centres économiques resteront importants, il faudra donc mettre en place un plan de mobilité, permettant des déplacements quotidiens : parking de co-voiturage, lignes régulières de transport en commun, lieux de recharge électriques et voie douces sur les plateaux venant renforcer l'offre touristique. Cette action s'inscrit dans la continuité des mesures environnementales prises par nos intercommunalités.

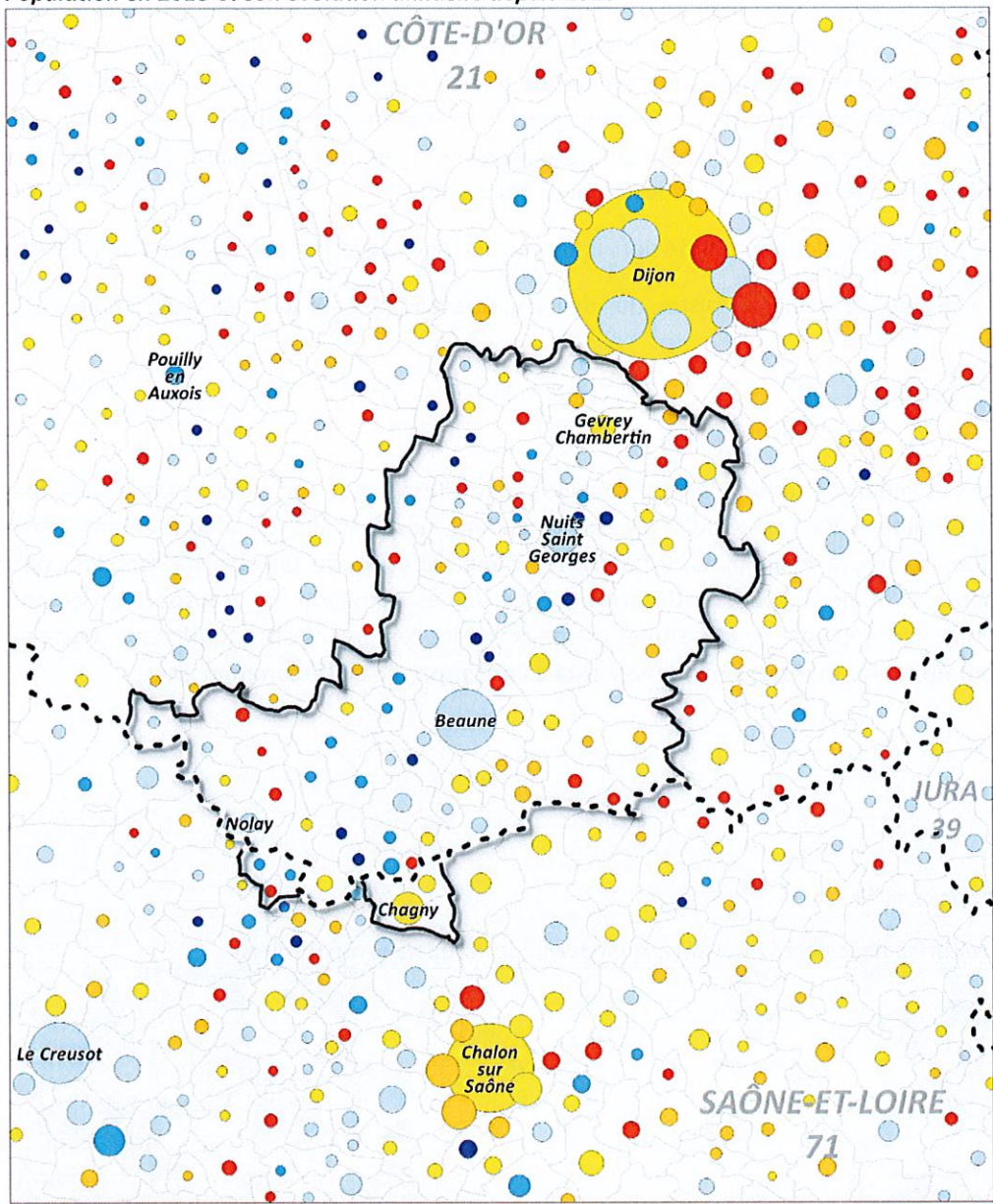
- **La démographie (**

Taux annuel de variation de la population (dû aux mouvements naturels et migratoires)



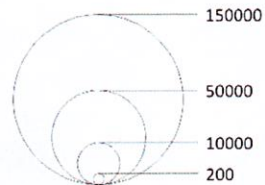
Carte de 2015 sachant que la grosse baisse a été antérieure à l'année 2000

Population en 2015 et son évolution annuelle depuis 2010



Source : INSEE, RGP 2015

- 2% et moins
- 2 à -1%
- 1 à 0%
- 0 à 1%
- 1 à 2%
- 2% et plus



4. Les acteurs à mobiliser

De nombreux acteurs concernés par le devenir de ce territoire doivent être mobilisés pour participer aux discussions qui seront au cœur des travaux de ces ateliers. Cette large mobilisation de représentants des organismes institutionnels, socio-professionnels ou associatifs est un gage de réussite de ce projet tant pour sa phase conception que pour celle de mise en œuvre d'actions en découlant.

Les représentants institutionnels :

Les 3 intercommunalités à l'initiative de la démarche et porteuses du projet de territoire sont déjà mobilisés, leur implication est primordiale. Elles représentent l'échelle communale et des compétences propres comme le développement économique, la mobilité, l'habitat, la gestion des espaces naturels comme Natura 2000, le tourisme. Les intercommunalités sont aussi garantes de la cohérence territoriale (SCOT), en synergie avec le pays Beaunois qui regroupe les 3 intercommunalité sur son territoire d'action.

L'Etat sous l'égide de Mr le préfet sera présent avec ses services techniques DREAL, DRAAF, DTT, l'ONF avec des prérogatives en matière d'environnement, d'agriculture, de gestion des espaces naturels sensibles, d'exploitation des espaces forestiers, et plus globalement d'aménagement du territoire.

Le conseil départemental 21 et la région BFC sont attendus pour accompagner la mise en place de ces ateliers au travers de leurs politiques, notamment sous forme de contrat de territoire portant sur des projets innovants. Il est important que ces partenaires soient associés dès la conception du plan d'action.

Les représentants socio-professionnels et associatifs:

Les acteurs du développement économiques sont appelés à participer dans tous les domaines d'activités. L'économie agricole est concernée au premier chef, la représentation du milieu agricole s'appuiera sur la chambre d'agriculture, les syndicats (FDSEA, Confédération paysanne...), la SAFER y compris ceux impliquant les exploitants forestiers.

L'activité touristique est également au cœur des réflexions, les 3 offices de tourisme sont acteurs majeurs accompagnés des représentants de professionnels dans l'hébergement (Gîtes...) la restauration, le tourisme vert associatif et professionnel, l'agrotourisme...

D'une façon générale les contributeurs ~~à un~~ au développement économique sont attendus à la table des débats comme la CCI, les syndicats patronaux et salariés. Les organismes financiers comme la BPI, la caisse des dépôts....

Il est également souhaitable d'associer à cette réflexion globale toutes formes de développement culturel quels que soient les porteurs de projets (individus, associations, collectivités...) et les activités (sportives, socio-culturelles...).

Sous une forme à définir la participation de la population –sera à rechercher ; les moyens d'information numériques, l'usage des réseaux sociaux pourront y contribuer. Le but est de sensibiliser le grand public à partir d'actions de communication structurées et renforcées.

5. Organisation et pilotage

Cette démarche participative se déroulera sur un temps resserré, 8 mois au plus. L'organisation et le pilotage doivent être très opérationnels, la dimension conceptuelle ressort quant à elle de l'animation des ateliers sous l'égide du bureau d'étude et de la DTT. Une réunion mensuelle d'une équipe projet resserrée est nécessaire.

Outre les intervenants de l'administration et du bureau d'étude, cette équipe projet comprendra 2 représentants de chaque intercommunalité un représentant du Pays Beaunois, un représentant des OTI, un représentant de la Chambre d'agriculture.

Au-delà de la production de tous les ateliers, une réunion de présentation de la démarche sera ~~est~~ à organiser au tout début ; elle réunira le maximum d'acteurs à mobiliser. Au terme de la démarche initiale, (diagnostic) une réunion plénière de restitution viendra clore cette démarche avant de prendre les décisions de mise en œuvre d'un plan d'action.